



République Française — Liberté – Égalité – Fraternité
Département de la Seine – Saint – Denis

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ROMAINVILLE – FEVRIER 2015

PLAN

A) LE CONTEXTE 2015

- 1) Le contexte international et européen
- 2) Le contexte hexagonal

B) LE BUDGET DE LA VILLE

- 1) Fiscalité et dotations
 - a) Fiscalité
 - b) Dotations
 - c) La communauté d'agglomération

- 2) Prospective financière
 - a) La section de fonctionnement
 - b) La section d'investissement
 - c) L'endettement

A) LE CONTEXTE 2015

1) Le contexte international

Après être sortie de récession en 2013, la zone euro montre des signes d'encouragement.

- La croissance de la zone euro devrait s'améliorer en 2015 même si elle reste pénalisée par le désendettement public et privé. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises devraient malgré tout augmenter. L'amélioration des perspectives de croissance de long terme ne passera que par un redémarrage réel de l'investissement productif, qui reste encore trop faible. La croissance de la zone euro pourrait toutefois être aidée à court terme par la dépréciation du taux de change et la baisse du prix du pétrole si ces tendances s'intensifiaient.
- L'inflation de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, déréglementations, ...) pour atteindre un point bas à 0,3 % en septembre (0,4 % en octobre), s'éloignant significativement de la cible de la BCE . A court terme, le recul de l'inflation est positif pour le pouvoir d'achat mais il rend difficile le désendettement.

2) Le contexte hexagonal

- Après la stagnation enregistrée au premier semestre 2014, la croissance française a rebondi ce qui constitue une bonne surprise. La consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement logement a continué sa baisse.
- La croissance devrait être plus forte dans les trimestres à venir grâce à la montée en puissance des mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, Pacte de responsabilité, ...) avec comme idée sous-jacente de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.
- La croissance française devrait rester aux alentours de 1 % attendu en 2015 (au lieu de 0,5 % initial) ce qui permettra de respecter la trajectoire de réduction de déficit.
- Les conditions de crédit se sont détendues et on voit les premiers signes d'amélioration de la demande de crédit. Par ailleurs, les taux d'intérêt sont particulièrement bas. Ainsi, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble plutôt contraint par le manque de confiance.
- Si les risques portant sur la croissance française sont baissiers, il existe deux facteurs potentiellement positifs. Le premier est la dépréciation de l'euro qui, si elle se poursuivait, pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises et contribuer au rééquilibrage des comptes courants. Le deuxième est la baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés et pourrait apporter un soutien à l'activité.

- Le gouvernement a rappelé que « les collectivités locales devaient également prendre leur part à l'effort global de redressement ». Un effort qui, après une stagnation en 2013, puis une première baisse en 2014, se traduit par une accélération de la diminution des concours versés par l'Etat pour atteindre 28 milliards d'€ sur la période 2014-2017.

Prélèvement sur la DGF détaillé par le CFL

<i>en milliards d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	
Baisse inscrite en LF 2014	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Baisse 2015		3,67	3,67	3,67	
Baisse 2016			3,67	3,67	11
Baisse 2017				3,67	
Prélèvement annuel	1,5	5,17	8,84	12,51	12,5
<i>Variation</i>		<i>3,67</i>	<i>3,67</i>	<i>3,67</i>	
Total des réductions 2014-2017	28 Mds€				

- Il est précisé que « cet effort sera équitable, grâce à un renforcement de la péréquation ». En effet, « les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 166 millions d'euros, son taux passant de 15,782 % à 16,404 % afin de soutenir l'investissement local.

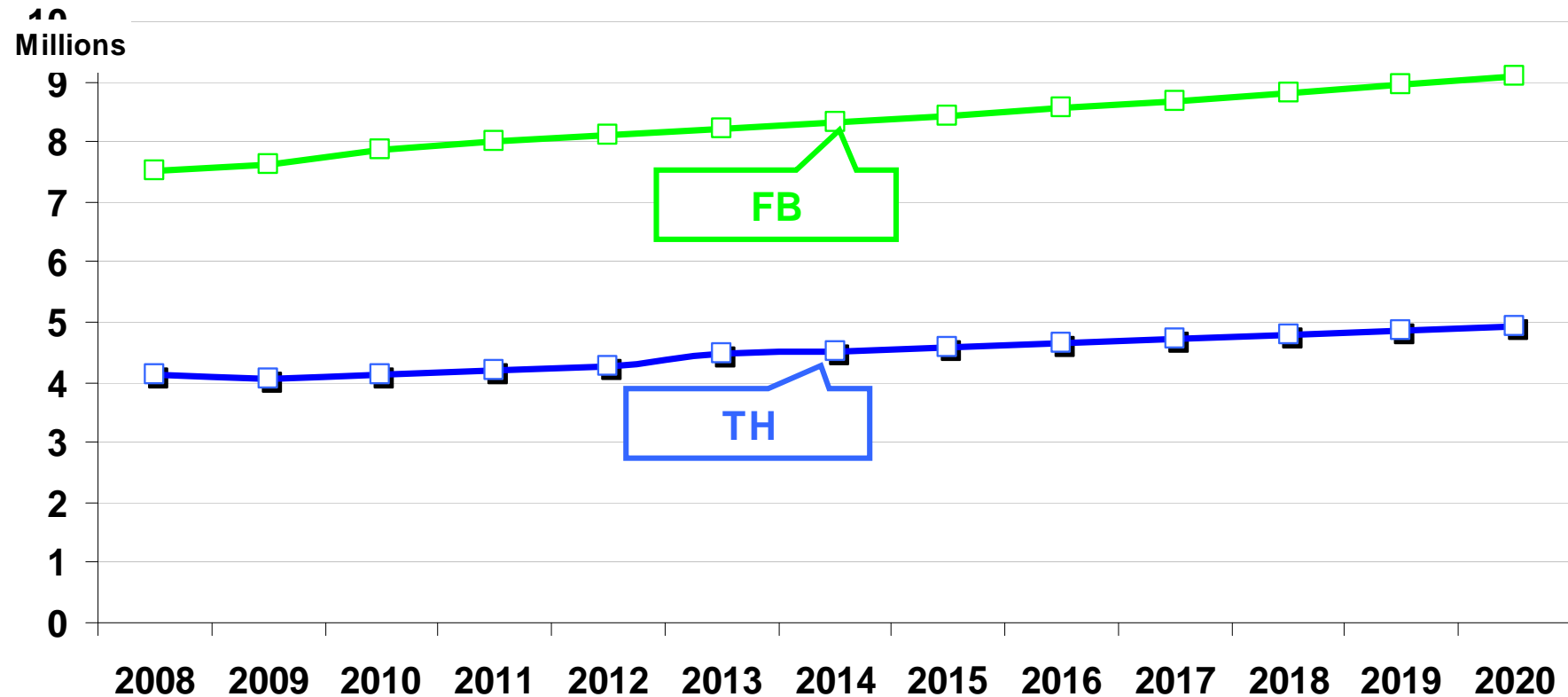
B) LE BUDGET DE LA VILLE

1) Fiscalité et dotations

a) La fiscalité

- Tous niveaux confondus, les marges de manœuvre financière des collectivités s'observent à la baisse et certaines ont ainsi été contraintes soit d'accroître leur pression fiscale durant l'exercice écoulé, soit de diminuer le périmètre de leur action.
- Grâce à une gestion efficace de ses ressources, la municipalité parvient cette année encore à éviter cet écueil et ce, pour la sixième année consécutive puisque depuis la baisse de 2% des taux de fiscalité votée en 2008, les Romainvillois n'ont eu à subir aucune augmentation des taux de fiscalité.
- La municipalité entend poursuivre cet effort pour le prochain budget.

Evolution des produits fiscaux



- Le Parlement a voté une revalorisation des valeurs locatives de 0,8% pour 2015 dans le cadre de la Loi de Finances pour 2015, c'est ce qui explique que malgré le gel des taux municipaux, le produit de la fiscalité progresse légèrement.

b) Les dotations

- Après trois années consécutives de gel des concours financiers de l'État aux collectivités locales, la Loi de Finances pour 2014 a instauré une baisse de 3,1 % passant de 50,5 milliards d'euros à un peu plus de 47 milliards en 2014.
- Cette baisse de la DGF impacte donc le bloc communal à hauteur de 840 millions d'euros (588 millions pour les communes et 252 millions pour les EPCI). Le reste étant supporté par les régions ainsi que les départements.
- Pour la ville de Romainville, la dotation forfaitaire (DGF) s'élevait en 2013 à 5 102 562 euros. La DGF perçue pour 2014 a été de 4 721 608 € soit une baisse d'environ 380 000 €. Pour 2015, le montant estimé de la baisse sera de 700 000 € supplémentaires.
- Malgré ce contexte d'argent rare, la loi de finances pour 2015 votée par la majorité renforce fortement les mécanismes de péréquation tant verticale qu'horizontale pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées.
- Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues et le FPIC passera de 570 à 780 millions d'€ en 2015, la DSU de 1 430 à 1550 millions d'€ et le FSRIF de 250 à 270 millions d'€.

- La DSU de la ville de Romainville pour 2014 s'élevait à 1 545 785 € (1 411 061 € en 2013, soit un solde positif de 134 724 €).
- Les dispositifs de péréquation horizontale sont également remis sur le chantier pour les ajuster et les rendre plus efficaces.
- Depuis la refonte du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) et son articulation avec le FPIC, la ville a touché 1 689 491 € pour 2013 et 1 780 548 € en 2014, soit un solde positif de 91 057 €).
- Le Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) est destiné à accompagner la réforme de la fiscalité de la taxe professionnelle en permettant un prélèvement des communes les plus favorisées par l'évolution du paysage fiscal.
- La ville a été bénéficiaire à hauteur de 53 470 € en 2012 et 230 619 € en 2013 et 301 781 € en 2014 du fait de la montée en puissance de l'enveloppe du FPIC, soit un solde positif de 71 162 €).
- Cette évolution positive des dispositifs de péréquation renforcés par le Gouvernement se traduit donc par une augmentation totale des dotations d'environ 300 000 € qui parvient donc quasiment à compenser la baisse de DGF sur 2014. Ce renforcement se poursuivra en 2015.

c) La Communauté d'agglomération

- La mise en place de la communauté d'agglomération implique le transfert de la commune vers la communauté d'agglomération de la TP (c'est-à-dire de la compensation-relais en 2010 et du produit de la cotisation économique territoriale (CET) et des nouvelles taxes perçues dans le cadre de la réforme fiscale, en 2011) et de compétences, comme le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, l'assainissement ainsi que la gestion des équipements culturels et sportifs.
- En contrepartie du transfert de la fiscalité, la commune se voit compenser la perte de recettes par le versement d'une Attribution de Compensation (au chapitre 73 des ressources fiscales dite AC compte 7321), diminuée de « l'évaluation du transfert de charges ». Cette dernière correspond au coût global des charges transférées, c'est-à-dire les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
- Le montant de l'ancienne taxe professionnelle se retrouve donc pour partie dans l'attribution de compensation (13.9 millions d'euros en 2011). Ce montant a été affecté par les transferts de la piscine et du CRD en 2012. Le coût des charges transférées, a été estimé par la CLECT, à environ 2 000 000 € en 2012, à un peu moins de 100 000 € supplémentaires en 2013, puis à environ 60 000 € en 2014. Ces montants viennent donc en diminution de l'Attribution de Compensation. La diminution est quasiment neutre financièrement pour la ville puisque les charges de fonctionnement des équipements transférés diminuent d'autant. La nouvelle AC à compter de 2015 est d'environ 11,6 millions d'euros.

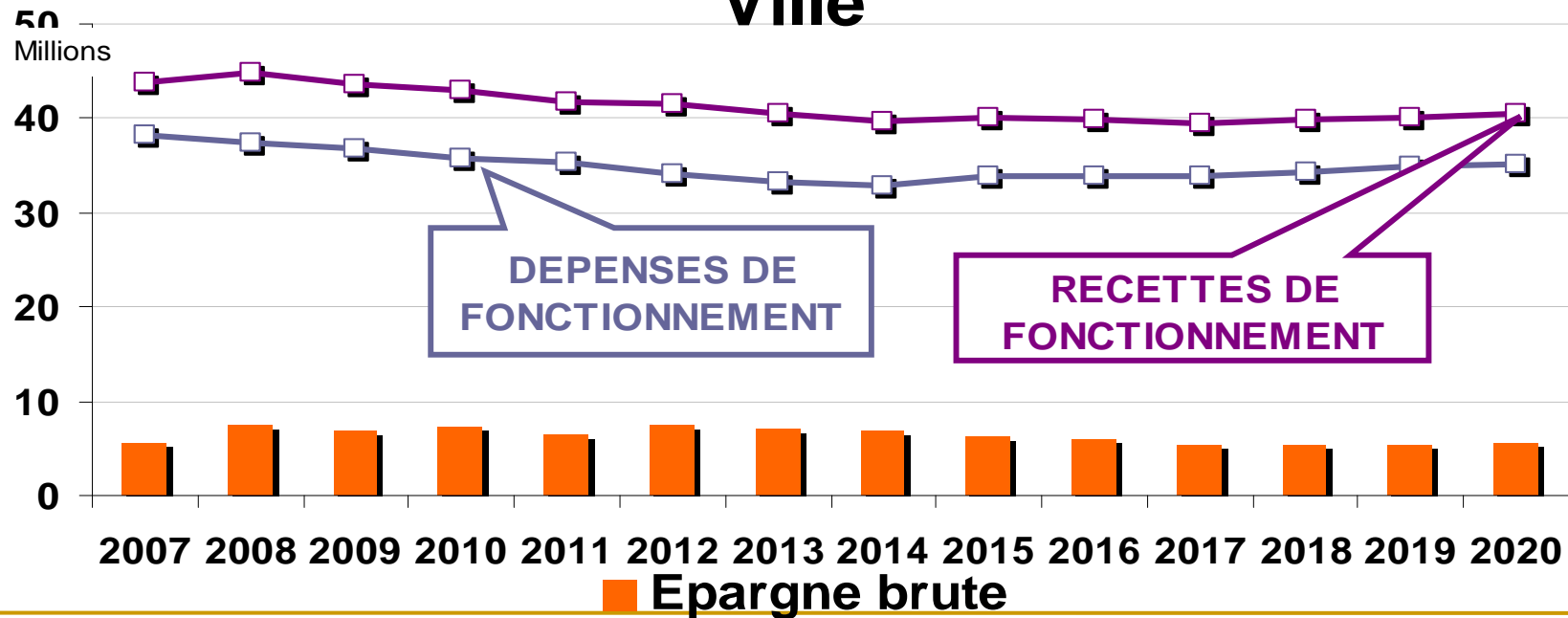
2) Prospective financière

- Si la rétrospective s'appuie sur des données chiffrées, la prospective repose sur des hypothèses. En ce qui concerne le Budget Ville, la base de travail a été la suivante :
 - Évolution des dépenses courantes de fonctionnement 1,4% par an.
 - Prise en compte des subventions d'investissement sur la base des notifications effectivement reçues.
 - Un unique emprunt pour l'opération de la Place des Commerces
 - Pas d'augmentation des taux de fiscalité.

a) La section de fonctionnement

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement, représente la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Etablie en 2014 à 6.7 M d'€, en légère baisse par rapport à 2013 (7.1 M d'€), elle reste donc à un niveau très élevé. Ce résultat est dû à des dépenses contenues, à des recettes exceptionnelles ainsi qu'à une augmentation du FSRIF (+ 91 057 €), du FPIC (+ 71 162 €) et à la DSU (+ 134 724 €).

Evolution de l'épargne brute - Budget Ville



Voici quelques unes des principales nouvelles actions menées par la Municipalité en 2014 en faveur des Romainvilloises et des Romainvillois :

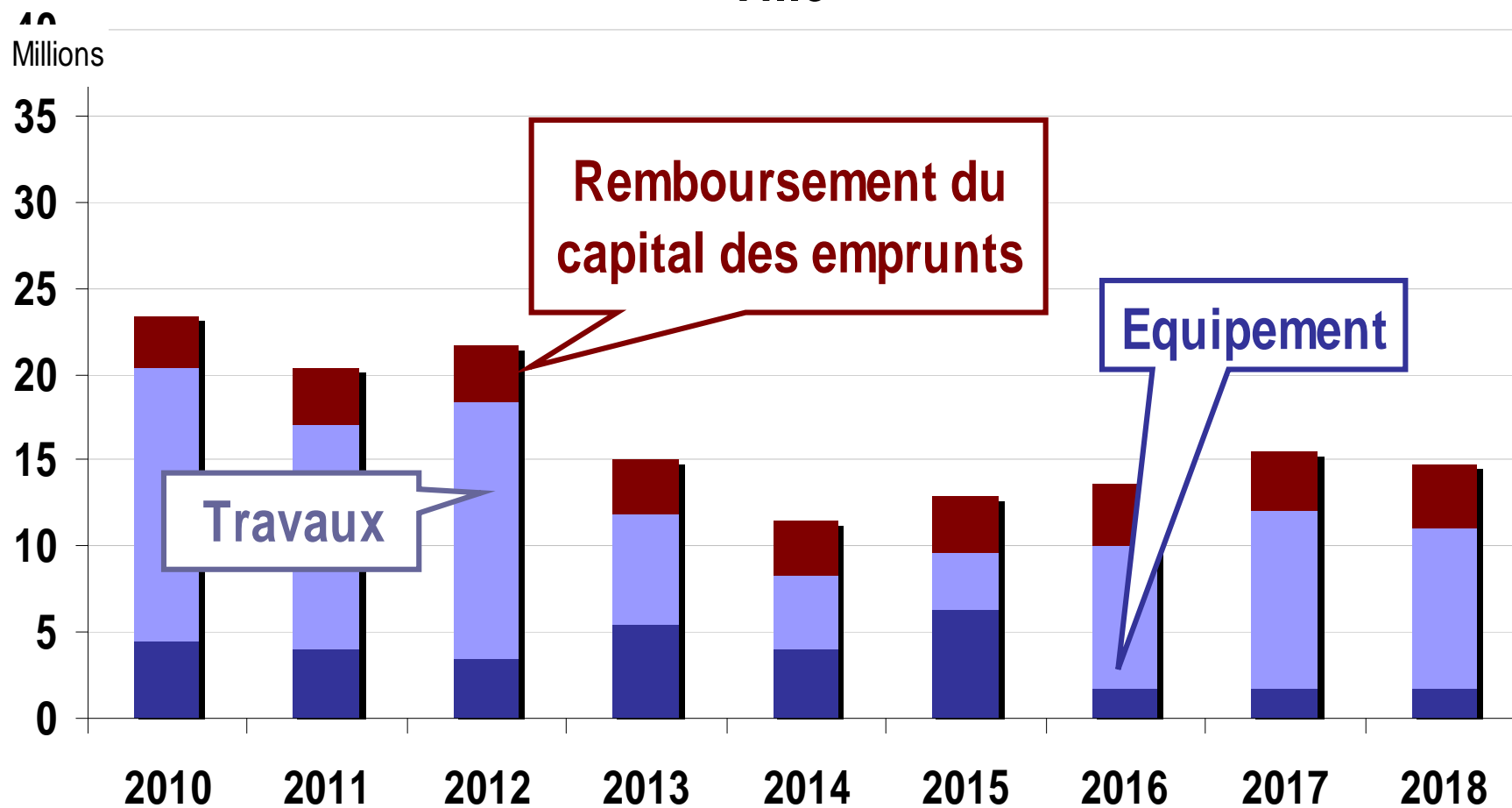
- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a permis, en lien avec le COPIL du PEDT et les comités de suivi, la création de parcours culturels dans les écoles élémentaires, l'ouverture d'un nouvel ALSH à péri-pyc et le renforcement du partenariat avec l'éducation nationale. Par ailleurs, notons la mise en place à la rentrée scolaire 2014 de nouveaux horaires au sein des écoles, et d'une expérimentation avec l'école élémentaire Barbusse.
- Le développement des actions favorisant l'art du dialogue, l'esprit critique, l'ouverture d'esprit, la pratique du débat, mais aussi le plaisir de la pensée s'est poursuivi avec notamment la création de la fête de la philo et l'inauguration du mur de la philo.
- La mise en place du Forum « à vos marques, prêts, rentrez » a permis aux Romainvillois, quel que soit leur âge, d'organiser au mieux leur temps libre.
- Le renfort de nos dispositifs de réussite éducative avec la création d'un nouveau club coup de pouce a contribué à la réussite éducative de chaque élève.

-
- Le développement des ressources en ligne à la médiathèque et l'installation d'un réseau Wi-fi a favorisé l'accès à nos prestations et offert de meilleures conditions de travail dans cette structure.
 - Le forum « habiter bien – habiter mieux » ainsi que la « semaine européenne de réduction des déchets » ont sensibilisé les habitants sur les questions d'économie d'énergie et de développement durable.
 - L'insertion des jeunes, à travers notamment le chantier d'insertion à l'espace Jacques Brel, a été un axe prioritaire.
 - Le renouvellement du Contrat enfance jeunesse et de la convention territoriale globale ont permis la continuité de notre partenariat avec la CAF
 - La poursuite de l'accompagnement des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) et le développement du partenariat avec les crèches nouvellement installées sur la ville, en vue d'accroître le nombre de places d'accueil pour la petite enfance (6 à Biocrèche et 8 aux Chantaloups).
 - La signature de la résidence d'implantation JAKARTA, dans le cadre de la convention de coopération culturelle patrimoniale avec le Conseil général a renforcé nos actions de médiation culturelle.
-

b) La section d'investissement

- La commune de Romainville a poursuivi son programme ambitieux d'équipements en 2014 et la programmation d'équipement et de travaux continue sur l'exercice 2015 avec par exemple les opérations phares suivantes :
 - L'achèvement des travaux de voirie du quartier Marcel CACHIN pour 600 000 €,
 - Les participations à l'OPH de Romainville pour 300 000 €,
 - La réfection du square Léonet pour 125 000 €,
 - Les travaux d'extension des écoles CHARCOT et CACHIN pour 850 000 € cette année,
 - Les études préalables à la rénovation du quartier Youri GAGARINE pour 780 000 €,
 - La participation communale pour la reconstruction du Conservatoire de Romainville pour 880 366 € qui ouvrira ses portes à la rentrée 2015,
 - L'achèvement des travaux du futur Centre Municipal de Santé et du CMPP pour 3 000 000 € (ouverture au public à partir du 7 avril),
 - L'opération de la Place des Commerces pour 8 100 000 € en 2015,
 - Le lancement de la deuxième phase de la vidéo protection pour 300 000 € cette année,
 - L'entretien lourd du patrimoine bâti pour 1 059 000 € (dont 639 000 € pour les écoles),
 - L'aménagement de la salle de spectacle de l'espace Jacques Brel (28 150 €) en 2014,
 - L'aménagement de la cour Aubin (165 000 €) et la fin des travaux sur la rue Alexandre Dumas (150 000 € en 2014 sur un budget total de 1 535 000 €),

Evolution des dépenses d'investissement - Budget Ville

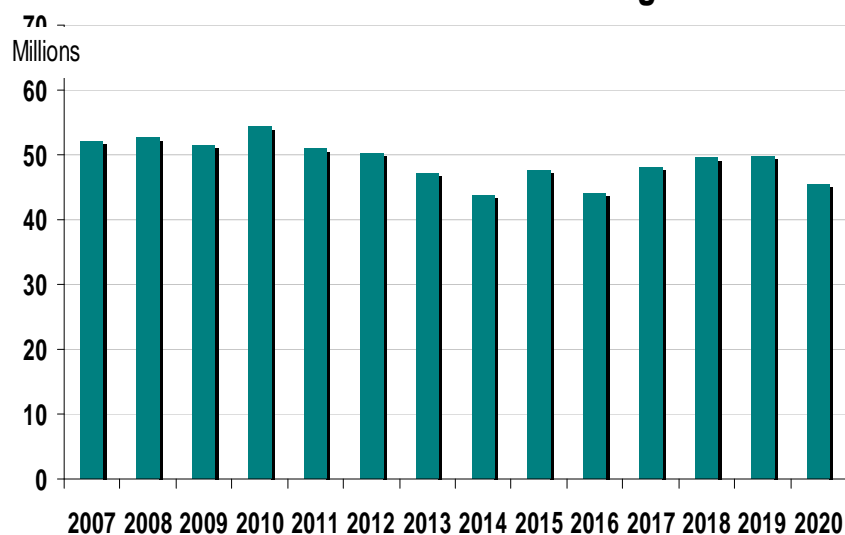


c) L'endettement

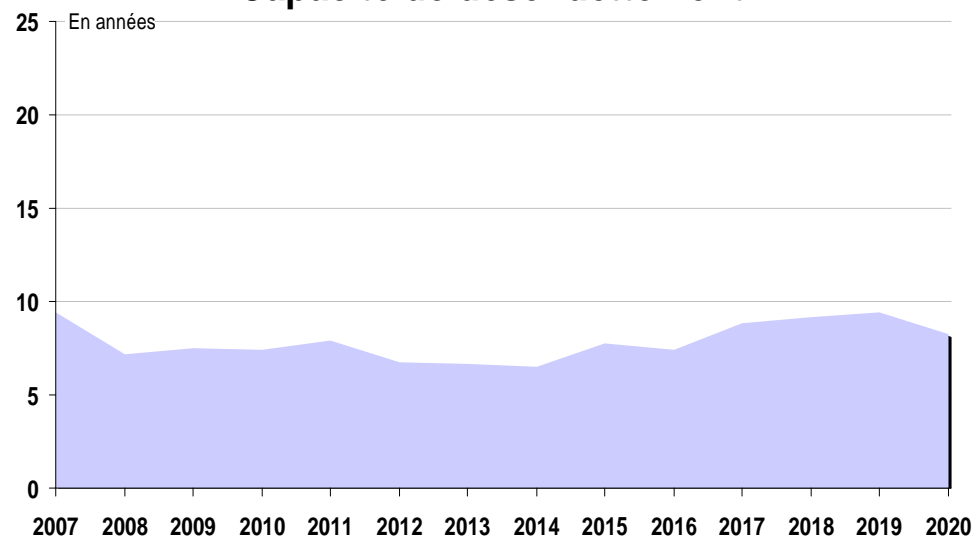
- Le programme ambitieux d'investissements qu'a entrepris la Municipalité a été en partie financé par l'emprunt. Entre 2008 et 2014, le montant cumulé des travaux exécutés (hors investissement courant) a atteint près de 90,8 M d'€.
- Ces travaux subventionnés à hauteur de 25,7 M d'€ (28,3 %), représentent donc une charge nette sur la période de 65,1 M d'€. Au cours de cette même période, l'encours de dette a diminué de 8,2 M d'€ (52 M d'€ au 1^{er} janvier 2008) et est descendu à 43,8 M € au 31 décembre 2014.
- Compte tenu, de l'emprunt à réaliser en 2015 pour la place des Commerces (7,1 M €), et du remboursement en capital de l'exercice (3,2 M €) la dette atteindra 47,7 M € au 31 décembre 2015 revenant ainsi quasiment à son niveau de 2013.
- Le niveau de supportabilité de l'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute à l'encours de dette permet d'identifier, en nombre d'années d'épargne brute, l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement.

La capacité de désendettement reste cette année très bonne : l'encours de dette représente 6.48 années d'épargne brute au 31/12/2014, sachant qu'entre 8 et 10 ans la situation est considérée comme très saine, que la zone « de vigilance » commence généralement autour de 11-12 années, et qu'au-dessus de 15 ans, la situation devient véritablement préoccupante, proche du surendettement.

Profil d'extinction de la dette - Budget Ville



Capacité de désendettement



Il est à noter que :

-La stratégie de la municipalité en matière d'endettement est de maintenir cette capacité à un niveau très satisfaisant (- de 7 ans). Si la ville souhaitait s'orienter vers un taux toujours acceptable de 10 ans, cela lui permettrait potentiellement de détenir un stock de dette de 64,8 millions €. La perspective des baisses de dotations pour 2016 et 2017, impose la prudence et donc de maintenir celui-ci autour de 50/55 millions €.

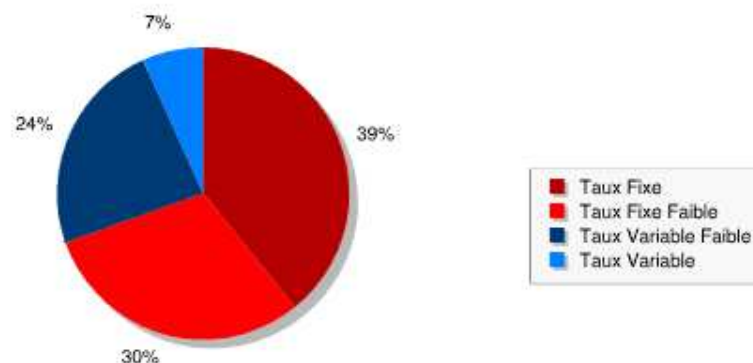
- **Caractéristiques de la dette :**

Eléments de synthèse	Au : 31/12/2013	Au : 31/12/2014	Variation
La dette globale est de :	47 147 794.05 €	43 866 354.59 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	4.71 %	5.03 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13.81 ans	12.96 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7.68 ans	7.22 ans	↓

Répartition Fixe/Variable

La répartition de la dette est la suivante :

- **69.52 % en taux fixe** (30 497 576.08 €)
dont 30.32 % en fixe faible (13 299 072.63 €)
- **30.48 % en taux variable** (13 368 778.51 €)
dont 23.72 % en variable faible (10 406 208.38 €)



Définitions

La répartition fixe-variable fait apparaître la notion de « faible ». Cette répartition plus fine qu'une simple observation fixe-variable permet de tenir compte de l'évolution des produits de financement.

- Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée.
- Un emprunt est classé en fixe faible, lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux fixe, la phase suivante pourra être à taux variable en vertu de clauses de désactivation possibles ou de durée provisoire de la phase à taux fixe.
- Inversement, un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée.
- Il est classé variable faible lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux variable mais de durée provisoire et la phase suivante sera à taux fixe déjà connu. Les prêts indexés sur des taux administrés (Livret A notamment) sont classés dans cette catégorie. En effet, un emprunt indexé sur le Livret A est certes à taux variable, mais son exposition est plus faible.

CONCLUSION

- L'ensemble des ressources dégagées pour notre Budget Primitif 2015 permettra de conforter, voire d'amplifier, le projet de ville que conduit la majorité municipale. Notre ambition commune est d'œuvrer à l'amélioration du quotidien de tous nos concitoyens.
- A notre échelle et dans un contexte macro-économique contraint, nous devons avoir comme impératif la préservation du pouvoir d'achat des habitants de notre ville. Ce qui suppose que pour la 6^{ème} année consécutive, en dépit des effets de la crise, soit gelé le taux des impôts locaux (13,96 % pour la taxe d'habitation et 24,21 % pour la taxe foncière). Le manque à gagner cumulé pour la commune de ce gel des taux de fiscalité dépasse les 5,6 M d'€ sur la période 2009 – 2014. Ce principe de protection des habitants s'accompagne, de fait, de la défense d'un service public local de qualité. Celui-ci se décline tant en fonctionnement qu'en investissement dans tous les secteurs et à tous les âges de la vie de nos concitoyens.
- Ce budget 2015 sera donc construit avec pour objectif principal de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour nous permettre de continuer à investir pour l'avenir des Romainvilloises et des Romainvillois.